



Mairie du Vigan
Hôtel de ville – place Quatrefages de Laroquète 30120 Le Vigan
Décision du Maire n°26dm041

Décision du Maire n°26dm041

Objet : Tarifs objets en vente au musée cévenol

Le Maire de la ville du Vigan

VU le Code Général des collectivités Territoriales et notamment les articles R1617-1 et suivants
VU la délibération du Conseil Municipal en date du 23 mai 2020 accordant au Maire les délégations prévues par l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'arrêté 23/069 en date du 14 avril 2023 modifiant la régie de recettes du Musée Cévenol
VU l'arrêté 25/088 en date du 14 avril 2023 nommant un régisseur titulaire et des régisseurs suppléants

DÉCIDE

Article 1 : Objet

Le musée cévenol met en vente les produits cosmétiques suivants :

- Papillons de soie à 1,50 € TTC
- Cocons de gommage : 12,00 € TTC
- Savons de soie : 15,00 € TTC

Article 2 : Durée et date d'effet

La présente décision prendra effet à sa date de publication

Article 3 : Condition d'exécution

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision. La présente décision sera transmise en Préfecture et publiée. Ampliation de la présente décision sera transmise au receveur municipal

Article 4 : Compte-rendu des décisions prises par délégation du Conseil Municipal

Madame le Maire du Vigan rendra compte de la présente décision à la prochaine séance du Conseil Municipal.

Fait en l'Hôtel de Ville de Le Vigan, le 06/05/2026

Le Maire certifie exécutoire la présente décision

Publiée le 12/05/26

Par Délégation du Conseil Municipal
Le Maire
Sylvie ARNAL

